

RAPPORT ANNUEL

STRATEGIE INDICE JAPON

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

GRESHAM Asset Management

20, rue de la Baume

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

STRATEGIE INDICE JAPON

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : GRESHAM Asset Management

20, rue de la Baume

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2017

Aux porteurs de parts du FCP STRATEGIE INDICE JAPON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif STRATEGIE INDICE JAPON constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

STRATEGIE INDICE JAPON

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

STRATEGIE INDICE JAPON

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

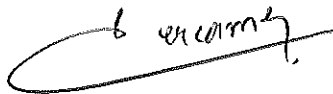
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

STRATEGIE INDICE JAPON

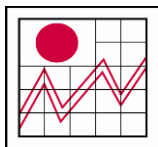
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2018

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER



Stratégie Indice Japon (Fond Commun de placement)

Rapport annuel

(30 décembre 2016 - 29 décembre 2017)



Environnement économique et financier

Les nuages qui s'amoncelaient sur l'économie mondiale au début de l'année se sont progressivement dissipés et la croissance a finalement dépassé en 2017 celle de 2016 ainsi que sa tendance longue. La résurgence de l'inflation attendue sur les prix des biens et services ne s'est pas manifestée, elle a en revanche été très marquée sur les prix des actifs.

Les motifs d'inquiétude ne manquaient pas au début de l'année 2017 : remontée des taux et des cours pétroliers, aléas politiques en Europe, atonie du commerce mondial, endettement chinois, etc.

La plupart de ces nuages se sont dissipés en cours d'année et le rythme de croissance de l'économie mondiale (estimé à 3,6% en 2017) a dépassé celui de 2016 et sa tendance longue (3,3% en moyenne depuis 1974).

Le consommateur américain est resté au rendez-vous, quitte à réduire fortement son effort d'épargne. Les entreprises ont retrouvé le chemin de l'investissement aux Etats-Unis et en zone euro. Surtout, la Chine n'a pas flanché, contribuant deux fois plus à la croissance mondiale que les Etats-Unis et la zone euro réunis.

L'inflation a été l'une des grandes absentes de 2017. Si la hausse des prix à la consommation a été partout un peu plus forte qu'en 2016 (à l'exception notamment du Brésil), c'est surtout en raison du sursaut temporaire des prix de l'énergie fin 2016. L'inflation de base n'a en revanche pas varié en zone euro et baissé aux Etats-Unis. La boucle salaires-prix ne s'est pas enclenchée.

Le marché des taux

Dans un contexte d'accélération de la croissance et de très légère augmentation de l'inflation, les taux d'intérêt "cœur" de la zone euro ont augmenté d'une vingtaine de points de base, beaucoup moins que ce qui avait été anticipé au début de l'année par les analystes.

Les taux longs français ont profité de l'éloignement du danger populiste pour se détendre de manière significative, puis remonter dans le sillage des taux allemands en fin d'année.

Sur 2017, l'indice Iboxx Euro souverain progresse malgré tout de 0.07% et l'indice Iboxx Corporate de 2.37%.

Les marchés d'action

En 2017, les indices actions exprimés en monnaie locale ont enregistré des performances exceptionnelles grâce à la réduction du risque politique après les différentes élections au pays bas, en Italie et en France qui ont vu les mouvements populistes se tenir à l'écart du pouvoir. L'accélération de l'économie mondiale, les bons résultats des entreprises et l'excellent climat des affaires ont poussé les marchés boursiers américains vers de nouveaux records, le SP500 terminant l'année aux portes des 2700 points et le Dow Jones à celles des 25 000 points. Les performances enregistrées par les indices américains en dollars s'élèvent respectivement à 19.42% et 25,08% entraînés par les valeurs technologiques dont la hausse de 28.74% du Nasdaq reflète les excellents résultats.

Les marchés européens ne sont pas en reste mais affichent des performances plus raisonnables : l'EUROSTOXX 50 est en hausse de 6.49% et le CAC 40 en hausse de 9.26%.

Le marché des devises :

2017 a été marqué par le renforcement de l'Euro par rapport aux autres devises. La réduction du risque politique européen a été saluée par une hausse de 14,14% de l'Euro par rapport au dollar américain, de 10% par rapport au Yen et de 4,05% par rapport à la livre Sterling.

Le marché des matières premières.

Après l'effondrement des prix de 2016, l'environnement économique est devenu favorable à une remontée des prix des matières premières Énergétiques et industrielles. Ainsi, les prix du pétrole ont augmenté de pratiquement 50% en passant de 40 à 60\$.

Il en va de même pour le palladium qui a franchi le seuil de 1000 dollars l'once à la fin de l'année 2017, soit une hausse de 56%.

Rapport de gestion

Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun.

Changement à venir au cours du prochain exercice

A compter du 15 mars 2018, le dépositaire sera CACEIS BANK et la valorisation sera assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION.

Classification

Actions internationales.

Rappel de la stratégie d'investissement

La gestion du FCP est une gestion indicielle. Pour réaliser l'objectif de gestion, le FCP s'expose en permanence dans une proportion proche de 100 % aux valeurs entrant dans la composition de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée via une position en contrats futures sur indice Nikkei 225, les liquidités résultantes étant placées en produits monétaires, soit en JPY, soit en EUR associés à une position à terme en JPY.

La capacité du FCP à répliquer la performance de son indice peut être altérée par les changements dans la composition de l'indice, les frais de transaction et autres dépenses du fonds, le réinvestissement des dividendes, le mode de réplification de l'indice, les écarts de performance entre l'indice et les instruments choisis pour le répliquer, ainsi que les conditions de liquidité des différents instruments composant le fonds.

Le FCP n'a pas recours aux ratios dérogatoires prévus par la réglementation (article R 214-22 du COMOFI).

Le FCP peut investir jusqu'à 100 % de son actif net sur les valeurs entrant dans la composition de l'indice Nikkei 225.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire en euro ou en yen, à taux fixe ou à taux variable, d'une durée maximale de trois mois lors de l'acquisition, sont utilisés jusqu'à 100 % de l'actif net pour réaliser l'objectif de gestion et à titre accessoire pour la gestion de la trésorerie du FCP. Le gérant peut investir sur des titres d'Etat, d'émetteurs publics ou privés dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins A (agence de notation ou notation interne). La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive, français ou européens.

Le FCP peut investir en OPCVM gérés par GRESHAM Asset Management.

Le FCP peut intervenir sur des contrats à terme sur indice boursier en vue d'exposer le portefeuille au risque Action.

Pour répliquer la performance du yen, le FCP peut réaliser des opérations de change à terme négociées sur les marchés de gré à gré.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP peut :

- procéder à des dépôts, au sens et dans le cadre de l'article 2-1 du décret n° 89-623, auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi dans un pays partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, dans la limite de 20% de ses actifs par entité.
- être en situation emprunteuse d'espèces jusqu'à 10 % de son actif net.
- recourir, dans la limite de 10% de son actif net, aux prises en pension livrée par référence au Code Monétaire et Financier.

Pour l'optimisation de ses revenus ou la réalisation de son objectif de gestion, le FCP peut recourir, dans la limite de 100% de son actif net, aux prêts / emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

Politique de gestion

Stratégie Indice Japon est un FCP à gestion indicielle étendue. L'objectif de gestion est de reproduire aussi fidèlement que possible l'évolution de l'indice boursier de référence, le Nikkei 225, variation de change incluse, minorée des frais de gestion.

Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2 %, ou à 15 % de la volatilité de l'indice de référence.

La performance du FCP est à comparer à la performance de l'indice Nikkei 225 (cours de clôture, dividendes nets réinvestis) converti en euro.

Au 29 décembre 2017, l'écart de suivi ex post entre le FCP et son indice de référence est de 1.57%. L'écart de suivi est supérieur au maximum de 2%.

Au 29 décembre 2017, l'exposition totale au risque action représentait 99.53% de l'actif net.

La Sicav Sécuri-Taux, OPCVM monétaire du Groupe GRESHAM, est régulièrement utilisée pour la gestion de la trésorerie. Le FCP ne détient aucun instrument émis ou géré par la société de gestion au 29 décembre 2017.

Durant l'exercice 2017 la société de gestion n'a pas participé aux Assemblées Générales des sociétés composant le portefeuille de l'OPCVM. Les intermédiaires sélectionnés répondent aux critères figurant dans le prospectus du FCP. Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice.

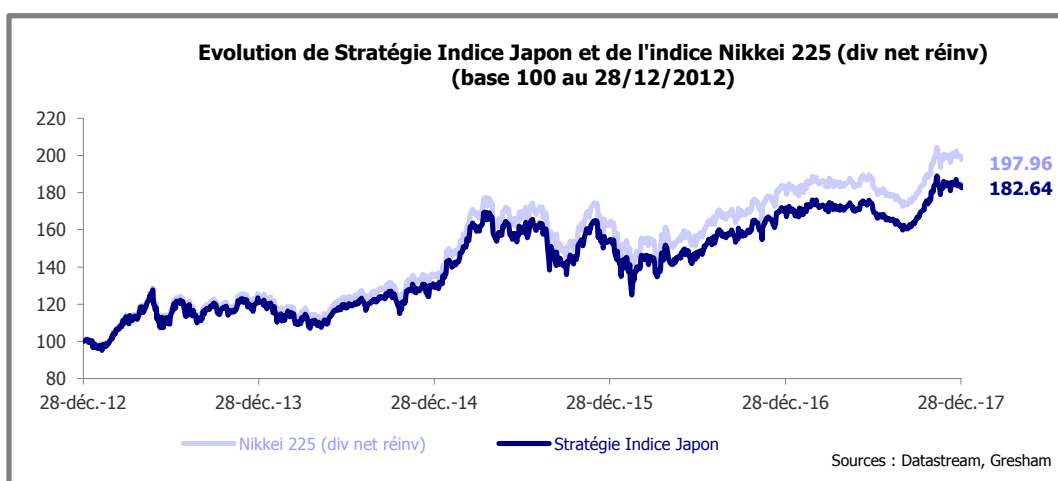
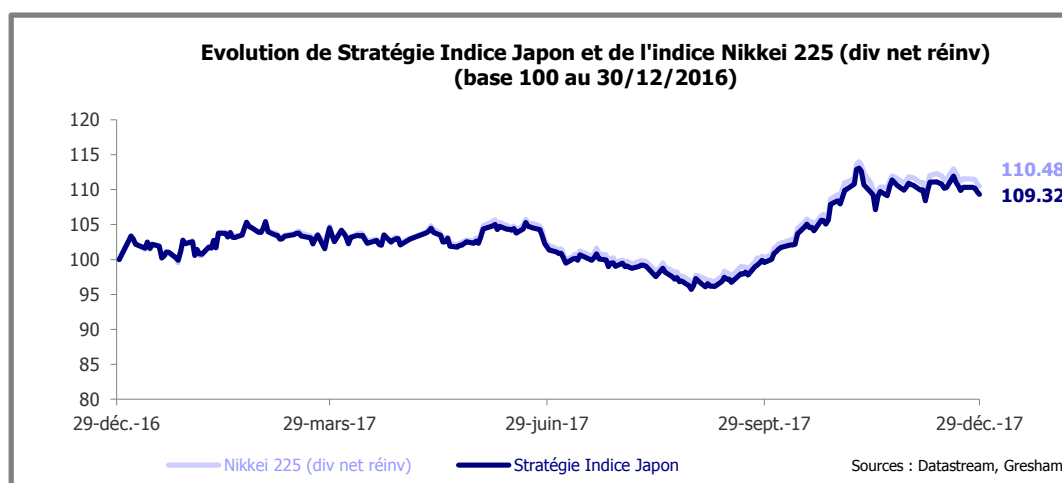
Outre les honoraires de gestion, la société de gestion ne perçoit aucune quote-part de la commission de mouvements relative aux opérations sur instruments financiers. Cette commission reste acquise à l'établissement dépositaire.

Les valeurs japonaises affichent une très bonne performance sur l'année mais le renforcement de l'Euro face au Yen a réduit cette belle performance. Les valeurs industrielles et de consommation contribuent le plus à la performance alors que les valeurs d'utilité publique affichent une contribution négative. Sur la période, l'indice de référence a été répliqué de manière synthétique, par détention de contrats future sur le Nikkei 225 et d'achats à terme de Yen contre Euro. L'exposition du fonds est restée très proche de 100% tout au long de l'année. Au cours de l'année, l'écart de suivi moyen du fonds a été supérieur aux limites réglementaires, principalement sur le premier semestre 2017. Cet écart s'explique par la méthode de réplcation et l'écart de suivi moyen entre l'indice et le contrat future.

Du 30 décembre 2016 au 29 décembre 2017, la valeur liquidative publiée de Stratégie Indice Japon est passée de € 6 301.96 à € 6 889.11, soit une hausse de 9.32%. Dans le même temps, l'indice Nikkei 225 (div net réinv) a enregistré une hausse (devise incluse) de 10.48%.

Performances au 29/12/2017	Stratégie Indice Japon	Nikkei 225 (div net réinv) (devise incluse)
Depuis le 30/12/2016	9.32%	10.48%
Depuis le 30/12/2015	17.84%	20.21%

La performance sur la période considérée ne préjuge pas des performances futures.



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de la période

	Montant
Montants des acquisitions	66 482 922.68
Montants des cessions	62 037 560.27

Politique de best selection

Conformément à la directive Marchés d'instruments financiers entrée en application le 1^{er} novembre 2007, les prestataires de services d'investissement doivent s'acquitter de l'obligation de best execution. Toutefois, pour les opérations de réception / transmission d'ordres, qui représentent la totalité des transactions réalisées par GRESHAM Asset Management pour le compte de clients, cette obligation se traduit par une obligation de "meilleure sélection" des intermédiaires et contreparties.

Les critères retenus par GRESHAM Asset Management sont les suivants :

- le critère d'exécution et de règlement qui couvre les modalités pratiques d'exécution des ordres et la qualité du dépouillement
- le coût global de transaction supporté par les clients qui tient compte du prix de négociation et de l'ensemble des frais de transaction
- pour les actions, le critère de couverture globale de l'ensemble des marchés sur lesquels les clients interviennent
- pour les obligations, la couverture du marché domestique et la connaissance des contraintes des investisseurs français

La politique de best selection tient compte de la taille de la société de gestion et des volumes traités, mais également de la nature des instruments financiers négociés : actions internationales de grande capitalisation, obligations principalement libellées en euros et dont la notation est supérieure ou égale à BBB et la liquidité est suffisante, titres de créances négociables émis par des établissements de taille importante.

Méthode choisie pour mesurer le risque global

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Frais d'intermédiations

La Société de Gestion n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Par conséquent, conformément à la réglementation, la société de gestion n'a pas établi de compte-rendu relatif aux frais d'investissement.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Politique de rémunération (disponible sur www.gresham.fr) :

Au sein de Gresham Asset Management, sont considérés comme « personnel identifié » au sens de la directive AIFM :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Délégué et R.C.C.I. ;
- les gérants de portefeuille.

Les rémunérations de ce « personnel identifié » sont encadrées par la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion de portefeuille. Cette politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion.

Conformément à la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (Directive UCITS V), vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des rémunérations fixes et variables versés à l'ensemble du personnel de Gresham Asset Management au titre de l'exercice 2016 (en k€ hors charges patronales). Du fait du nombre réduit de cadres dirigeants et cadres supérieurs et de gérants décisionnaires dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés, c'est le montant total des rémunérations (fixes et variables) qui est communiqué sans ventilation par catégorie de personnel :

	Exercice 2016
Effectifs	8
Rémunération totale	711 k€
Dont rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2016	603 k€
Dont rémunération variable versée en mars 2017	107 k€
Dont non différé	107 k€
Dont différé	0 k€
Dont intéressement aux plus-values	0 k€

Bilan au 29 décembre 2017 en euro

Actif

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes		
Instruments financiers		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	14 250 000,00	11 310 000,00
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 501 685,85	0,00
Créances		
Opérations de change à terme de devises	16 159 119,44	13 129 469,95
Autres	788 753,82	591 498,77
Comptes financiers		
Comptes à vue	1 536 723,08	2 738 567,21
Total de l'actif	34 236 282,19	27 769 535,93

Passif

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	14 382 710,22	15 400 910,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 751 671,65	-692 752,01
Résultat de l'exercice (a,b)	-268 641,24	-191 208,72
Total des capitaux propres	17 865 740,63	14 516 949,48
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Dettes		
Opérations de change à terme de devises	16 318 763,02	13 208 402,50
Autres	51 778,54	44 183,95
Total du passif	34 236 282,19	27 769 535,93

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	29/12/2017	30/12/2016
Opération de couverture	Néant	Néant
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Achat de 211 contrats échéance mars 2018 sur SIMEX/NIKKEI à 22 755,00	17 781 293,98	
Achat de 188 contrats échéance mars 2017 sur SIMEX/NIKKEI à 19 070,00		14 526 580,23
Autres engagements	Néant	Néant

Compte de résultat

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur titres de créances	-60 871,88	-35 772,62
Total I	-60 871,88	-35 772,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur dettes financières	-1 394,80	-226,86
Total II	-1 394,80	-226,86
Résultat sur opérations financières (I - II)	-62 266,68	-35 999,48
<i>Autres produits (III)</i>	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-187 360,15	-175 120,50
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-249 626,83	-211 119,98
<i>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</i>	-19 014,41	19 911,26
Acomptes sur résultat versés au cours de l'exercice» (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-268 641,24	-191 208,72

Annexe

1-Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du FCP sont présentés sous la forme prévue par le Règlement 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable, publié au J.O.R.F. du 8 septembre 2014. La devise de référence de la comptabilité est l'euro.

Portefeuille

Les entrées (achats ou souscriptions), et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition frais exclus.

La valeur comptable des titres cédés est calculée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur liquidative est présentée et déterminée pour :

- les titres cotés : au dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion,

- les OPC : au cours de la dernière valeur liquidative connue,

- les titres de créances négociables : TCN inférieurs ou égaux à trois mois : linéarisation.

Cours de change

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la devise de référence comptable sont enregistrées au cours de change de l'opération. Pour le calcul de la valeur liquidative, les actifs et passifs de l'OPCVM sont évalués au cours de change du jour déterminé par la BCE.

Différence de change

Ce compte enregistre les résultats sur opération de change de trésorerie.

Devise à terme

Les achats et ventes à terme de devises sont valorisés selon une méthode d'interpolation. Cette méthode compare le taux de la BCE et les taux de divers contributeurs pour les devises comptant et pour les échéances de 1 mois à un an ce qui permet de déterminer un taux de change à terme pour la période restant à courir.

Rémunération des comptes

Ce compte enregistre les prévisions de rémunération, par la voie d'une échelle d'intérêts transmises par un intermédiaire financier, pour tout compte courant ou compte de dépôt de garantie.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les positions clôturées sont calculées selon la méthode du premier entré premier sorti.

Marchés à terme fermes :

Les positions ouvertes sont valorisées en fonction des cours de compensation du jour. Les engagements hors bilan sont estimés à la valeur de marché en fonction du cours de compensation et leur valorisation équivaut au cours multiplié par la quantité, la quotité et la devise de référence.

Marchés à terme conditionnels :

Les positions ouvertes sont valorisées en fonction des cours de compensation du jour. Les engagements hors bilan sont estimés à la valeur de marché en fonction du cours de compensation et leur valorisation équivaut à la traduction en équivalent sous-jacent de l'option.

Frais de gestion

Une dotation hebdomadaire est calculée sur la base de 1,20 % (TTC) par an sur actif net.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Les intérêts sur obligations et titres de créances négociables sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Politique de distribution

Le FCP capitalise l'intégralité des revenus et des plus ou moins values nettes de frais.

2 - Evolution de l'actif net

		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Actif net en début d'exercice	+	14 516 949,48	16 078 884,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	+	3 160 035,00	2 286 498,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-	-1 283 974,04	-4 863 618,31
Plus-values réalisées sur instruments financiers	+	-0,01	-14,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers	-	-1 129,81	-13,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	+	3 930 788,01	1 769 684,54
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-349 876,01	-2 764 896,46
Frais de négociation	-	-12 411,55	-14 636,26
Différences de change	+ /-	-1 381 128,90	1 144 244,68
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers	+ /-	-1 232,74	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>		<i>-1 232,74</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	+/-	-462 651,97	1 091 936,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>		<i>27 153,54</i>	<i>489 805,51</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>		<i>-489 805,51</i>	<i>602 130,49</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	+/-	-249 626,83	-211 119,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur les plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	0,00	0,00
Autres éléments	+/-	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	=	17 865 740,63	14 516 949,48

3 - Compléments d'information

3.1 - Instruments financiers : ventilation par nature juridique

Titres de créances	
Bons du Trésor	8 070 000,00
Titres de créances négociables à court terme	6 180 000,00
Hors-Bilan	
Contrats à terme sur produits d'actions	17 781 293,98

3.2 - Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	14 250 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	1 536 723,08
Passif				
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan				
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3 - Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0-3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	14 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 536 723,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.4 - Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan (à l'exception de l'euro)

	JPY
Actif	
Actions et valeurs assimilées	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Titres de créances	0,00
OPC	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances	16 778 006,94
Comptes financiers	1 028 367,95
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes	0,00
Comptes financiers	0,00
Hors-Bilan	
Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	17 781 293,98

3.5 - Créances et dettes : ventilation par nature

Opérateurs débiteurs et autres créances

Achat à terme de devises (JPY)	16 159 119,44
Dépôt de Garantie Change à Terme	160 000,00
Déposit en JPY	618 887,50
Compte d'attente	9 866,32

Opérateurs créditeurs et autres dettes

Fonds à livrer sur Achats à Terme de devises (EUR)	16 318 763,02
Répartition périodique des frais	51 778,54

3.6 - Capitaux propres

Nombres de titres	
émis pendant l'exercice	487,98
rachetés pendant l'exercice	198,21
Commissions de souscriptions	
Montant perçu	Néant
Montant rétrocédé	Néant
Commissions de rachats	Néant

3.7 - Frais de gestion

frais de gestion fixes	
Charges externes (1)	187 360,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
(1) Commission versée intégralement à la Société de Gestion	

frais de gestion variables (commission de performance)	
Néant	

3.8 - Engagements reçus et donnés

Néant

3.9 - Autres informations

Titres reçus en garantie et non inscrits en portefeuille titres
Néant

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres
Néant

Instruments émis ou gérés par la société de gestion
Néant

3.10 - Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Néant				

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
Date	Montant total	Montant unitaire
Néant		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-268 641,24	-191 208,72
Total	-268 641,24	-191 208,72
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-268 641,24	-191 208,72
Total	-268 641,24	-191 208,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 751 671,65	-692 752,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 751 671,65	-692 752,01
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 751 671,65	-692 752,01
Total	3 751 671,65	-692 752,01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		

3.11 - Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	actif net	nombre de parts	Valeur liquidative	distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	capitalisation unitaire (*)
30/12/2013	13 267 656,94	2 892,62	4 586,72	-	-	-	-48,61
30/12/2014	13 038 541,42	2 679,79	4 865,50	-	-	-	523,63
30/12/2015	16 078 884,72	2 750,44	5 845,93	-	-	-	666,22
30/12/2016	14 516 949,48	2 303,56	6 301,96	-	-	-	-383,73
29/12/2017	17 865 740,63	2 593,33	6 889,11	-	-	-	1 343,07

(*) La capitalisation unitaire à partir du 30/12/2014 est celle du résultat et des plus ou moins values nettes. Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

**STRATEGIE INDICE JAPON
(FCP)**

DETAIL DU PORTEFEUILLE EN EURO AU 29 DECEMBRE 2017

CODE ISIN - DOSSIER TITRE - LIBELLE	DEV	QTE	VALEUR BOURSIERE	% AN	HORS BILAN	% HB
PORTEFEUILLE						
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
FUTURES SUR INDICES						
FUNIKKE03182-000 NIKKEI 08/03/2018	JPY	211			17 781 293,98	99,53%
ENGAGEMENTS HORS BILAN					17 781 293,98	99,53%
TITRES OPCVM						
OPCVM EUROPEEN COORDONNE						
FR0010251660-000 AMUNDI TRESO CORPO.C1 3DEC	EUR	6,4	1 501 685,85	8,41%		
TITRES OPCVM			1 501 685,85	8,41%		
TITRES DE CREANCES						
BONS DU TRESOR						
FR0124423221-000 BTF ECH 17/01/2018	EUR	1750000	1 750 000,00	9,80%		
FR0124584634-000 BTF ECH 10/01/2018	EUR	1590000	1 590 000,00	8,90%		
FR0124584642-000 BTF ECH 24/01/2018	EUR	200000	200 000,00	1,12%		
FR0124584659-000 BTF ECH 07/02/2018	EUR	740000	740 000,00	4,14%		
FR0124584667-000 BTF ECH 21/02/2018	EUR	2040000	2 040 000,00	11,42%		
FR0124584675-000 BTF ECH 07/03/2018	EUR	1750000	1 750 000,00	9,80%		
TCN COURT TERME						
FR0124627946-000 NEU CP BPCE 02/03/2018	EUR	400000	400 000,00	2,24%		
FR0124636475-000 NEU CP CRCA PYR GASC 18/01/2018	EUR	1390000	1 390 000,00	7,78%		
FR0124696727-000 NEU CP CFM MABN 16/01/2018	EUR	700000	700 000,00	3,92%		
FR0124698285-000 NEU CP PALATINE ECH 25/01/2018	EUR	100000	100 000,00	0,56%		
FR0124700487-000 NEU CP CDT MUN PARIS 12/03/2018	EUR	900000	900 000,00	5,04%		
FR0124748585-000 NEU CP BP RIVES 2 PARIS 02/03/2018	EUR	600000	600 000,00	3,36%		
FR0124748759-000 NEU CP CMUT OCEAN 02/03/2018	EUR	700000	700 000,00	3,92%		
FR0124796733-000 NEU CP PALATINE ECH 21/03/2018	EUR	1390000	1 390 000,00	7,78%		
TITRES DE CREANCES			14 250 000,00	79,76%		
TOTAL PORTEFEUILLE			15 751 685,85	88,17%	17 781 293,98	99,53%
LIQUIDITES						
OPERATEURS DEBITEURS & AUTRES CREANCES						
4111 - ACHATS A TERME DE DEVISES	JPY	2183000000	16 159 119,44	90,45%		
416 - DEPOTS DE GARANTIE	EUR		160 000,00	0,90%		
416 - DEPOTS DE GARANTIE	JPY	83556001	618 887,50	3,46%		
47 - COMPTES TRANSIT. ET D'ATTENTE	EUR		9 866,32	0,06%		
OPERATEURS DEBITEURS & AUTRES CREANCES			16 947 873,26	94,86%		
OPERATEURS CREDITEURS & AUTRES DETTES						
4012 - FONDS A LIVRER ACH.TERME DEV	EUR		-16 318 763,02	-91,34%		
488 - REPARTITION PERIODIQUE FRAIS	EUR		-51 778,54	-0,29%		
OPERATEURS CREDITEURS & AUTRES DETTES			-16 370 541,56	-91,63%		
DISPONIBILITES						
51 - BANQUES,ORGANISMES ET ETABL.FI	EUR		508 355,13	2,85%		
51 - BANQUES,ORGANISMES ET ETABL.FI	JPY	138839956,8	1 028 367,95	5,76%		
TOTAL LIQUIDITES			2 114 054,78	11,83%		
ACTIF NET			17 865 740,63	100,00%	17 781 293,98	99,53%
NOMBRE DE PARTS			2 593,33			
VALEUR LIQUIDATIVE			6 889,11			